



A V I S

DEMANDE DE DÉROGATION À LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORÉ

Selon l'article 15 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP.

La Municipalité soumet à l'enquête publique, durant 20 jours,
soit **du 14 avril au 3 mai 2025**

Propriété de :	Commune d'Eclépens
Adresse :	La Graveyre
Parcelle no :	110
Objet concerné :	Tilleul
Motif :	Les racines pénètrent les canalisations d'eaux claires et d'eaux usées et les obstruent. Les racines sortent sur le terrain de foot et cela risque de provoquer un accident.
Plantation compensatoire :	Plantation de deux châtaigniers.

Le dossier comportant un formulaire officiel accompagné d'un plan de situation, de photographies des lieux et de la description des plantations compensatoires est déposé au bureau communal. Les documents relatifs à l'enquête peuvent être consultés au bureau communal pendant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Eclépens, le 14 avril 2025

La Municipalité